Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260128-2026_06_DELIB-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Locoal-Mendon du 28 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Locoal-Mendon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil sous la présidence Madame Karine BELLEC, Maire.

Présents : Mme Karine BELLEC, M. Gilles LE BARON, M. Sébastien JOLLIVET, M. Lionel HERVE, Mme Hermeline LE LOUPP, Mme Florence MAHEVAS, M. Gildas GUILLAS, Mme Guénaëlle GUILLO, Mme BERNARD Bénédicte, Mme BOUEDO Séverine, M. Patrice ESNAULT, Mme Anne-Catherine LE LIBOUX, M. David LE SOMMER, Mme Magali PRONO, M. Nicolas DEBÉTHUNE, Mme Corinne KERVADEC, Mme Anne-Laure LE PORT, Mme Murielle RIEUX.

Excusés : Mme Isabelle QUER (procuration à M. Gilles LE BARON), M. Laurent HUMPRY (procuration à M. Patrice ESNAULT), M. Rémi KERGOZIEN (procuration à M. David LE SOMMER), M. Jean-Maurice MAJOU (procuration à Mme Corinne KERVADEC).

Absent : Mme Lydie JOYEUX.

Date de convocation

16/01/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23 **présents** : 18 **Procuration** : 4 **Votants** : 22

Délibération n°2026-06	Adoption du Budget Primitif Commune 2026

Il est proposé d'arrêter le budget primitif 2026 de la Commune de Locoal-Mendon, en équilibre, aux montants suivants :

Section de fonctionnement :
- Dépenses de fonctionnement : 3 704 071.86 €
- Recettes de fonctionnement : 3 704 071.86 €

Section d'investissement :
- Dépenses d'investissement : 2 283 695.24 €
- Recettes d'investissement : 2 283 695.24 €

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 Janvier 2026,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ (5 votes contre : Nicolas DEBÉTHUNE, Mme Corinne KERVADEC et la procuration de M. Jean-Maurice MAJOU, Mme Anne-Laure LE PORT, Mme Murielle RIEUX), LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 du budget principal de la Commune de Locoal-Mendon, à l'équilibre, tel que présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260128-2026_06_DELIB-DE

Le Secrétaire de séance,

Patrice ESNAULT

Le Maire,

Karine BELLEC

MAIRIE DE LOCOAL-MENDON 56550 (Morbihan)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.